

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
« TUNIS-RE » S.A
EXERCICE 2016**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE DINARS
SIEGE SOCIAL : 12 RUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS
RC : B 1115971996**

--/--

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 02 Juin. 2017 à 11H30 mm à l'hôtel le Place Gamarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2016
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2016 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2016.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016.
7. Désignation du commissaire aux comptes de Tunis Re pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Remarque : Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

Projet de RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2016

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2016.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements donnés et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2016, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à.....

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est approuvée à.....

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2016 est bénéficiaire de **15 904 908,978** dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2015, soit **5 826 777,592** dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de **21 731 686,570** dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	15 904 908,978
▪ Résultats Reportés 2015	5 826 777,592
▪ Total	21 731 686,570.
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	1 086 584,329
▪ Reste	20 645 102,242
▪ Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	10 000 000,000
▪ Réserves générales	1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	750 000,000
▪ Fonds Social	450 000,000
▪ Résultat reporté 2016	8 445 102,242

Cette résolution est approuvée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,500 dinars par titre à partir du 11 Juillet 2017 auprès des intermédiaires en bourse à travers TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à.....

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars Net le montant des jetons de présence de l'exercice 2016 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit, du comité des risques et du comité de pilotage financier.

Cette résolution est approuvée à.....

SEPTIEME RESOLUTION :

Sur proposition du comité d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat, de la General D'audit et Conseil représentée par Mr Chiheb GHANMI en tant que commissaire aux comptes de « Tunis Re » pour les années 2017, 2018 et 2019.

Cette résolution est approuvée à.....

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à.....